

COMMUNE de MARBACHE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du

CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE ONZE le 23 novembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PAILLET Eric.

Nombre de conseillers :

Etaient présents : PAILLET Eric, PAVESI Ginette, , CHARPIN Henri, ROUILLEAUX Annie, HENCK Patricia, HARREL-FETET Christine, DUTHILLEUL Claude, VELER Pascal, LESAINE Catherine, ROBIN Pierrette, POIRSON Philippe, POPIEUL Eric, RUGRAFF Philippe.

- En exercice 18
- Présents : 13
- Votants : 16

Absents représentés : MAXANT Jean-Jacques par DUTHILLEUL Claude
STOESEL Didier par HENCK Patricia
PINCET Gilles par CHARPIN Henri

Absents excusés : CHAUMONT Francis
FOUQUENVAL Olivia

Secrétaire de séance : Madame Pierrette ROBIN

Date de la convocation : 17 novembre 2011
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 28 novembre 2011
Publication le : 28 novembre 2011

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES **N° 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Au vu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a nommé Madame Pierrette ROBIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES **N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2011**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2011 a été lu et approuvé à l'unanimité.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 5.3 DELEGATION DE FONCTIONS **N° 3 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

Les décisions qui ont été prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis le 26 octobre 2011 sont les suivantes :

Décision n° 67/2011 :

Par laquelle il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain en ce qui concerne les biens non bâtis cadastrés AC n° 22, AC n° 232 et AC n° 238 sis, Lieudit « La Breville », faubourg Saint Nicolas appartenant à Madame MATHIOT Gilberte et Monsieur CLAUDE Lucien (époux décédé), domiciliée 25 rue Clemenceau à MARBACHE (54820).

Décision n° 68/2011 :

Par laquelle il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur VINOT Yoann, au service administratif, à compter du 7 octobre 2011.

Décision n° 69/2011 :

Par laquelle il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain en ce qui concerne les biens non bâtis cadastrés AC n° 63 et 68 sis lieudit « Chez le Curé », AC n° 17, 18 et 31 sis lieudit « La Breville », AC n° 157 sis lieudit « Toulouse Voie » et AD n° 343 sis lieudit « Les Vaux », AD n° 153 sis lieudit « le Pécul », AD n° 197 sis lieudit « Rememont » et AD n° 41 sis lieudit « Sous Batinchêne », appartenant à SA SAFER domiciliée 9 rue de la Vologne BP 91009 à LAXOU (54520).

Décision n° 70/2011 :

Par laquelle il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain en ce qui concerne le bien bâti (garage et remise) cadastré AI n° 214 sis Chemin des Roches, appartenant à LAURENT IMMOBILIER SARL domiciliée 45 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny à POMPEY (54340).

Décision n° 71/2011 :

Par laquelle il a été décidé de signer une convention de stage au service technique avec Monsieur HECHT Michel, domicilié 6 bis route de Metz à NOMENY(54610).

Décision n° 72/2011 :

Par laquelle il a été décidé de ne pas faire usage du droit de préemption urbain en ce qui concerne le bien bâti (terrain avec garage) cadastré AK n° 340, sis rue du Mercy, Appartenant à Monsieur MARCHAL Franck et Madame JANNIN Maude domiciliés 40 lotissement Turquoise LES TROIS ILETS en MARTINIQUE (97229).

7. FINANCES LOCALES
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
N° 4 : "SERVICE ASSAINISSEMENT"
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Dans le cadre de la programmation de la 3^{ème} phase de travaux "Réseaux Assainissement", il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

N° DM	DATE	OBJET	MONTANT
1	23/11/2011	Réseau assainissement 2315 – Installation, matériel et outillage techniques	640 000
		TOTAL INVESTISSEMENT	640 000
		TOTAL DEPENSES	640 000
		1641 – Emprunts en euros Opération 9004	640 000
		TOTAL INVESTISSEMENT	640 000
		TOTAL RECETTES	640 000
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	640 000
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	640 000

Vu le rapport soumis à son examen,

Après avis de la commission des finances en date du 21 novembre 2011,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

- ✓ **1 abstention : STOESEL Didier**
- ✓ **15 voix POUR**

❖ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du service "Assainissement", concernant les prévisions budgétaires en section investissement comme suit :

N° DM	DATE	OBJET	MONTANT
1	23/11/2011	Réseau assainissement 2315 – Installation, matériel et outillage techniques	640 000
		TOTAL INVESTISSEMENT	640 000
		TOTAL DEPENSES	640 000
		1641 – Emprunts en euros Opération 9004	640 000
		TOTAL INVESTISSEMENT	640 000
		TOTAL RECETTES	640 000
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	640 000
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	640 000

1. COMMANDE PUBLIQUE

1.1 MARCHÉS PUBLICS

N° 5 : OPÉRATION "RÉSEAUX ASSAINISSEMENT"

3^{ème} PHASE

**SECTEUR RUE ARISTIDE BRIAND ET LE LONG DU RUISSEAU
ROUTE DE MILLERY – RUE JEAN JAURES (CÔTE BELLEVILLE)
APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – C**

- Vu le code général des marchés publics,
- Vu le code général de collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 et suivants,
- Vu la délibération du 24 février 2010 validant l'Avant Projet global de l'opération "Travaux sur les Réseaux d'Assainissement" estimé à 2 150 969,00 €^{HT}, soit 2 572 558,92 €^{TTC}.

Définition :

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration intercommunale de Marbache-Belleville, la commune poursuit conjointement ces travaux de génie civil sur les réseaux conformément aux contraintes techniques et environnementales du territoire.

L'objectif général concerne l'élimination des eaux claires parasites dans les canalisations unitaires, l'amélioration de la collecte des eaux, la déconnexion des réseaux par six opérations échelonnées de 2010 à 2016.

Par délibérations du 29 août 2009 et du 29 septembre 2010, le marché A (année 2010) première phase de travaux, le long de la rue Jean Jaurès (côté Pompey) entre les n° 1 et 43, a été approuvé pour un montant de 385 557,11 €^{HT}.

Par délibération du 29 octobre 2010, le marché B (année 2011) seconde phase de travaux, du n° 38 au n° 60 de la rue Jean Jaurès, a été approuvé pour un montant de 368 289 €^{HT}, et complété par un avenant pour un montant de 26 987,55 €^{HT}, soit un global de 395 276,55 €^{HT}.

Pour la 3^{ème} phase de travaux – marché C secteurs :

- centre village - zone le long du ruisseau -,
- rue Aristide Briand,
- route de Millery,
- rue Jean Jaurès (côté Belleville),

la commission "Eau et Assainissement", après analyse des offres, propose de retenir la Société SLD TP sise, ZI Croix d'Argent à Toul (54200), pour un montant de **683 929** €^{HT}.

Vu le rapport soumis à son examen,

Après avis favorable de la commission des finances du 21 novembre 2011,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché C avec la Société SLD TP sise, ZI Croix d'Argent à Toul (54200), pour un montant de **683 929** €^{HT},
- ❖ **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits aux budgets Assainissement 2011.

**La Secrétaire de Séance,
Pierrette ROBIN**

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Eric PAILLET**